



## Demande d'un titre de sejour

Par **lassoued wadie**, le **13/12/2013** à **20:09**

[fluo]bonjour[/fluo]

je suis etrange d'origine tunisien je suis en france de puis 3 ans avec preuve , je travail je 12 fiche de paie et un cdi . je veux savoir si j'ai le droit de faire une demande de titre de sejour ?  
c oui quel sont les démarches ?

Par **aguesseau**, le **13/12/2013** à **20:46**

bjr,

vous avez le droit de faire une demande régularisation à votre préfecture.  
mais votre régularisation éventuelle dépend de votre situation.

cdt

Par **alterego**, le **13/12/2013** à **21:13**

Bonjour,

De quel type de visa disposez-vous depuis votre entrée en France ?

Cordialement

Par **alterego**, le **14/12/2013 à 10:25**

Bonjour,

Vous n'ignorez pas qu'**un visa Schengen est un visa de court séjour**, autrement dit vous êtes en situation irrégulière depuis 7 mois.

Vous devez retourner en Algérie afin d'y obtenir les documents nécessaires pour revenir régulièrement en France.

L'obtention de titre de séjour repose notamment sur la présentation des documents prouvant l'**entrée régulière de l'étranger pour un long séjour** et non pas sur un visa Schengen.

Aujourd'hui, vous vous êtes mis en situation de faire l'objet d'une obligation de quitter le territoire.

Mariage, il faudra encore prouver qu'il ne s'agit pas d'un mariage blanc.

Cordialement

Par **aguesseau**, le **14/12/2013 à 10:46**

bjr,

le mariage surtout depuis une semaine ne permet pas d'obtenir automatiquement un titre de séjour et surtout pas si vous êtes en situation irrégulière.

cdt

Par **alterego**, le **14/12/2013 à 19:02**

Bonjour,

***pasque le retour au pays c'est pour les personnes rentrer de façon irrégulière en france sa veut dire sans visa***

Faux, elles ne sont pas les seules, cela vous concerne aussi. **Le visa que vous aviez, permettez-moi d'écrire au passé puisque sa validité a expiré, vous autorisait à séjourner en France 90 jours maximum.**

Vous êtes en situation irrégulière en France depuis 7 mois ainsi que dans tout le reste de l'espace Schengen, que vous le vouliez ou non.

Vous dire comment faire ? En respectant les lois de la France ou de tout autre pays d'accueil que vous aurez choisi.

Cordialement

Par **Nora116**, le **14/12/2013 à 20:03**

Bonjour, je veux juste vous poser une question svp, moi, je suis rentrée en France avec un visa Schengen 1 mois et je me suis mariée avec un Français d'origine algérienne par la suite ce qui m'a obligée de rester avec lui et j'ai grillé le visa, je suis restée 6 mois. Pendant cette période, on fait une demande de carte de séjour auprès de la préfecture mais j'ai eu des problèmes avec mon conjoint et je suis rentrée en Algérie en achetant un billet d'avion. À l'aéroport, on m'a demandé de justifier mon séjour qui était illégal mais on m'a rien dit puisque j'ai présenté mon contrat de mariage même à l'aéroport de l'Algérie, on m'a pas fait le cachet rouge ou je sais pas quoi pour montrer que j'ai grillé le visa. Après un mois, mon ex m'a contactée et il m'a dit que j'ai eu la réponse favorable du titre de séjour, on me l'a accepté et je pense qu'on m'a pas délivré un OQTF car on me l'a pas signalé ni en France ni en Algérie. Je veux maintenant déposer une demande de visa court séjour de tourisme comme d'habitude. Est-ce que c'est possible de l'avoir dans ce cas là? est-ce qu'il y a une procédure pour avoir la carte de séjour qu'on m'a acceptée à la préfecture? est-ce que je peux faire une demande de l'avoir ici en Algérie ou je dois aller en France et la demander? merci d'avoir répondu à mes questions

Par **aguesseau**, le **15/12/2013 à 13:54**

bjr,

kalbous,

experatoo est un site de conseils juridiques où des bénévoles répondent en fonction de la loi française.

experatoo n'est pas un site dédié uniquement aux étrangers en situation irrégulière.

si vous êtes sûr que vous pouvez être régularisé avec un visa Schengen périmé, il est inutile de poser la question.

ce qui est sûr c'est que vous êtes en situation irrégulière et que dans votre cas la régularisation n'est pas automatique.

la régularisation par le mariage n'est possible que si l'étranger est entré régulièrement en France (art. L 211-2-1 du C étrangers).

cdt

Par **alterego**, le **15/12/2013 à 17:36**

Bonjour.

Kalbous,

Si la vocation de ce forum est de venir en aide "aux gens" qui nous interrogent, elle n'est pas de leur apporter les réponses que ceux-ci veulent nous dicter en bafouant nos lois.

Bafouer les lois du pays d'accueil n'est pas le meilleur moyen de solliciter et d'obtenir un titre de séjour.

Il a été répondu à votre question.

Cordialement

Par **alterego**, le **15/12/2013 à 18:03**

Toutes les personnes de ce forum, non. Vous, en situation irrégulière depuis 7 mois et d'autres dans des situations similaires, oui (voir ma réponse du 14 à 10h25).

A l'Etat de décider. Ne vous inquiétez pas je ne fais qu'exposer des faits.

Cordialement

Par **Nora116**, le **15/12/2013 à 18:30**

Bonjour, je veux juste vous poser une question svp, moi, je suis rentrée en France avec un visa scengen 1 mois et je me suis pacsée avec un Français d'origine algériennes par la suite ce qui m'a obligée de rester avec lui et j'ai grillé le visa, je suis restée 6 mois. Pendant cette période, on fait une demande de carte de séjour auprès de la préfecture mais j'ai eu des problèmes avec mon conjoint et je suis rentrée en Algérie en achetant un billet d'avion. à l'aéroport, on m'a demandé de justifier mon séjour qui était illégal mais on m'a rien dit puisque j'ai présenté mon contrat de pacs même à l'aéroport de l'Algérie, on m'a pas fait le cachet rouge ou je sais pas quoi pour montrer que j'ai grillé le visa. Après un mois, mon ex m'a contactée et il m'a dit que j'ai eu la réponse favorable du titre de séjour, on me l'a accepté et je pense qu'on m'a pas délivré un OQTF car on me l'a pas signalé ni en France ni en Algérie. Je veux maintenant déposer une demande de visa court séjour de tourisme comme d'habitude. Est ce que c'est possible de l'avoir dans ce cas là? est ce qu'il y a une procédure pour avoir la carte de séjour qu'on m'a acceptée à la préfecture? est ce que je peux faire une demande de l'avoir ici en Algérie ou je dois aller en France et la demander? merci d'avoir répondu à mes questions

Par **alterego**, le **16/12/2013 à 09:57**

Bonjour,

Libre à vous de tenter votre chance, vous n'avez rien à perdre à le faire.

Cordialement

Par **zino11**, le **16/12/2013 à 13:15**

bonjour

je suis un algérien je vis avec une française depuis juin 2012 la date de mon arrivée en France par un visa touristique (1 mois), j'ai des photos de nous deux (vacances...ext) on a un compte bancaire commun j'ai les factures de la salle où est mentionnée la même adresse de ma copine les attestations des amis "es" et les voisins, la carte Ame qui porte même adresse, des lettres de la poste à mon nom et je suis pacsé est-ce que je peux faire ma première demande de titre de séjour et si je reçois un refus avec OQTF qu'est-ce que je dois faire svp merci  
cordialement  
Tapez votre texte ici pour répondre ...

Par **aguesseau**, le **16/12/2013** à **13:32**

bjr,  
le pacs ne donne pas droit automatiquement à un titre de séjour, ce n'est qu'un élément d'appréciation ce qui est logique car un pacs se fait et se défait très facilement.  
donc vous pouvez faire une demande de titre de séjour si vous remplissez les conditions exigées en particulier avoir des ressources stables et suffisantes.  
cdt

Par **zino11**, le **16/12/2013** à **14:08**

merci

Par **kamalito2**, le **10/01/2014** à **15:46**

[fluo]bonjour[/fluo]  
regarde kalbous  
si le conjoint de l'étranger en situation irrégulière, est français, en principe tu sera régularisé, autrement dit, si ta femme est Française c'est faisable, si elle est étrangère en situation régulière (ayant carte de séjour), là il faut faire une démarche de regroupement familial, comme alterego a dit,

Par **lassoued wadie**, le **10/01/2014** à **18:28**

bonjour je suis étrange d'origine tunisienne je suis en France depuis 3 ans avec preuve, je travaille 24 heures de paie et un CDI. Je veux savoir si j'ai le droit de faire une demande de titre de séjour ? c'est oui quel sont les démarches ?

Par **lassoued wadie**, le **10/01/2014** à **18:29**

bonjour je suis etrange d'origine tunisien je suis en france de puis 3 ans avec preuve , je travail je 24 fiche de paie et un cdi . je veux savoir si j'ai le droit de faire une demande de titre de sejour ? c oui quel sont les démarches ?